

## Conditions générales de facturation

1 Les présentes conditions font partie intégrante de tous les accords conclus par notre société. Il ne peut y être dérogé que par écrit.

2 En cas d'annulation d'une partie ou de l'intégralité de la commande, le client sera redevable d'une indemnité forfaitaire égale à 30 % de la valeur de la commande annulée, et ce, sans préjudice du droit dont jouit la sprl Nijst Natuursteen d'opter pour une exécution en nature.

3 Les délais de livraison sont renseignés à titre informatif uniquement. Ils n'engagent pas la sprl Nijst Natuursteen. Un quelconque retard de livraison ne donne pas droit à une indemnité et ne peut justifier la résiliation du contrat.

4 La sprl Nijst Natuursteen se réserve le droit de considérer le contrat comme résilié, de plein droit et sans mise en demeure préalable, en cas de faillite, de déconfiture ou d'admission à un règlement collectif de dettes du client, ainsi qu'en cas de modification quelconque du statut juridique de ce dernier.

5 Toute plainte relative à des vices apparents ou à des non-conformités apparentes concernant les marchandises livrées doit être signalée par un courrier recommandé adressé à la sprl Nijst Natuursteen dans les 8 jours qui suivent la livraison des marchandises, à défaut de quoi le client sera réputé les avoir acceptées. Toute plainte relative à un vice caché doit être formulée dans les 8 jours qui suivent la constatation du vice, et ce, par courrier recommandé adressé à la sprl Nijst Natuursteen. Dans tous les cas, la responsabilité de la sprl Nijst Natuursteen est limitée à la valeur des marchandises livrées. La sprl Nijst Natuursteen ne peut être tenue responsable de tout dommage autre, et notamment des dommages indirects comme les dommages consécutifs, le manque à gagner, etc.

6 Sauf clause contraire ou mention précise sur la facture, les factures sont payables au comptant, à la date de facture et au siège de la sprl Nijst Natuursteen à Bilzen.

7 Toute contestation d'une facture doit s'établir par écrit et être notifiée par courrier recommandé à la sprl Nijst Natuursteen dans les 8 jours qui suivent la date de facture, à défaut de quoi le client sera réputé avoir accepté la facture.

8 Clause de réserve de propriété. Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement. Les risques sont à charge de l'acheteur. Les acomptes pourront être conservés pour couvrir les pertes éventuelles à la revente.

9 Il sera dû, de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt annuel de retard égal à 12% sur chaque montant impayé à l'échéance, et ce, même si un plan ou des sursis de paiement sont acceptés. Par ailleurs, chaque montant impayé à sa date d'échéance sera, à titre de dédommagement, de plein droit et avec une mise en demeure préalable, majoré de 10 % avec un minimum de € 75,00; et ce, même en cas d'acceptation d'un plan ou de sursis de paiement.

10 L'acheteur sera présent lors de la livraison. Une indemnité forfaitaire de € 100,00 sera facturée si les marchandises ne peuvent pas être déchargées étant donné l'absence de l'acheteur. Une indemnité forfaitaire de € 100,00 sera facturée si les marchandises ne peuvent pas être déchargées

étant donné l'absence de l'acheteur. De même, une indemnité de €60,00/heure de retard sera facturée si les marchandises ne peuvent être déchargées à temps à cause de la négligence de l'acheteur.

11 À titre de garantie et d'engagement réciproques d'un règlement de litiges rapide par voie d'arbitrage, l'Institution belge d'arbitrage (I.B.A.) sera chargée de désigner des arbitres qui seront compétents pour juger définitivement tout litige conformément à son règlement de fonctionnement. Celui-ci peut être obtenu gratuitement auprès de l'I.B.A., Lieven Bauwensstraat 20 à 8200 Bruges (tél. 050/32.35.95 et fax 050/45.60.74).